

de notre pays. Les crédits indiquent que le poste a été porté cette année de \$10,000 à \$45,000, de sorte que nous avons un peu devancé l'honorable député à cet égard.

J'aimerais également lui signaler que le cas des parcs historiques avoisinants, notamment le fort Chambly, qui disposera d'un crédit comparable de \$5,000, et le fort Garry, qui est un peu plus loin, disposera d'un crédit comparable de \$20,000, de sorte que, dans l'ensemble, le fort Lennox bénéficiera, à mon avis, d'un traitement plutôt favorable et amical de la part du ministère cette année. Je comprends que ce fort a besoin de beaucoup de réparations et j'aimerais lui rappeler que lorsque nous aurons fini la nouvelle installation de fils électriques nous poursuivrons les autres travaux relatifs à ce lieu historique et à d'autres.

J'aimerais signaler au comité, pour ce qui est des parcs historiques, que chaque Canadien doit aux générations futures de veiller à ce que ces jalons de notre histoire soient préservés.

Je me rends compte de l'immensité de la tâche et il appartient à quiconque de nous rendre le grand service de nous signaler les divers jalons de notre histoire. Nous pourrions alors prendre l'initiative qu'il convient pour les protéger afin qu'avec les années, à mesure que les fonds nous le permettront, nous puissions les restaurer et y apporter des améliorations de nature permanente. Alors, ils nous rappelleront à jamais ce qui s'est passé dans notre histoire.

J'aimerais ajouter un mot à propos des parcs historiques. Bien que nous exigions un droit d'entrée insignifiant pour les parcs nationaux, nous n'en exigeons aucun dans les parcs historiques.

L'honorable député de Nickel-Belt a parlé assez longuement de la rivière des Français et de ses possibilités en tant qu'attrait touristique, étant donné qu'elle se trouve sur l'une des routes historiques vers l'Ouest. Quiconque connaît l'histoire du Canada sait que cette rivière servait de route transcanadienne il y a deux ou trois siècles. Pour l'instant, je suis heureux de pouvoir dire au comité que le ministère a décidé d'appliquer un programme destiné à jalonner toutes ces routes historiques de canot au Canada et je suis sûr qu'il y aura un jalon tout près des chutes Récollets ainsi qu'aux autres endroits historiques qui se trouvent dans la circonscription de Nickel-Belt.

Cependant, en ce qui concerne les observations de l'honorable député à propos de notre programme de mise en valeur, je ne suis pas trop sûr. Il a décrié ce programme, l'a qualifié de programme purement théorique et a plutôt ridiculisé le mot "vision".

Il a ensuite parlé des routes d'accès aux ressources de sa région et a demandé des renseignements à ce propos. Ce que je vais dire ici n'est qu'une répétition de ce que j'ai dit à l'honorable député de Grand-Falls-White-Bay-Labrador. Notre politique est la suivante, monsieur le président. Là où un accord existe entre les gouvernements et là où une lettre a été envoyée de ma main, autorisant officiellement et provisoirement d'aller de l'avant, nous pouvons révéler les endroits où certaines de ces routes seront construites, et les endroits où elles se rendront, mais tant que des pourparlers sont en cours entre les deux gouvernements eux-mêmes, notre politique consiste à ne pas parler de ces routes tant qu'une décision définitive n'est pas prise.

L'hon. M. Pearson: Puis-je poser une question là-dessus? Je suis désolé d'interrompre le ministre. N'incombe-t-il pas aux provinces de prendre l'initiative lorsqu'il s'agit de proposer des pourparlers concernant les routes d'accès?

L'hon. M. Hamilton (Qu'Appelle): J'allais traiter cette question de principe pour répondre à un autre député, et j'espère que, quand nous en viendrons à sa question, il me pardonnera d'y avoir répondu dès maintenant. On pourrait, en effet, conclure de ce qu'ont dit deux ou trois honorables représentants, qu'il incombe au gouvernement fédéral de prendre l'initiative et de faire aux gouvernements provinciaux des propositions au sujet des routes à construire. C'est justement l'opposé qui est le cas.

Les ressources des provinces appartiennent à celles-ci. Elles leur appartiennent en vertu du droit constitutionnel, et il doit d'ailleurs en être ainsi. Étant donné que cette tâche relève des provinces, nous pensons qu'il serait de très mauvais goût de proposer certaines routes et d'embarrasser l'une ou l'autre d'entre elles. Nous leur abandonnons donc l'initiative de nous recommander l'aménagement de telle ou telle route. Si les députés prennent connaissance des observations que j'ai faites au comité permanent, ils constateront que j'ai dit à peu près ce qui suit: lorsque les provinces nous proposent un programme, nous avons la possibilité de leur exposer notre doctrine sur la mise en valeur de nouvelles régions riches en ressources. Parfois, à la suite de ces pourparlers, les gouvernements provinciaux modifient, dans une certaine mesure, leur façon de voir. Je crois que nous n'avons jamais imposé notre opinion à un gouvernement provincial. Tout se passe par voie de négociations, et, si la proposition sort du cadre prévu, la question est abandonnée. Je dirai